

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Isabelle Duquette

<https://www.cadre21.org/membres/4aa21555422750d218c4d9a2>

Date d'obtention : 2021-03-23 17:09:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

1-Il faut parler à l'auteur du signalement et à la victime: ici il faut rassurer, soutenir, écoute. Lors de cette première rencontre il faut faire en sorte que la victime ou le signaleur sente qu'il fait partie intégrante de la solution.

2-Évaluer l'incident: poser des questions sans jugement et restant sécurisant auprès de la victime. La bienveillance et le réconfort est de mise tout au long des étapes. Il faut aussi remplir la grille d'évaluation de l'incident pour déterminer l'amorce, la nature, les intentions et l'étendue.

3-Valider-vérifier l'information: valider si d'autres personnes sont au courant de l'incident, vérifier les informations auprès des autres jeunes impliquées ou témoins et compléter la grille d'évaluation avec eux aussi. Parler en un pour un aux autres jeunes. Il est important à cette étape de faire valoir aux autres jeunes impliqués de ne pas parler de l'incident pour rétablir la vie privée de la victime.

Selon les informations obtenus, si l'intervenant croit que les intentions sont malveillantes ou criminelles il faut contacter le corps policier et ne pas parler au jeune instigateur.

4-Parler au jeune instigateur: obtenir sa version des faits, évaluer selon les informations obtenus préalablement si l'intention est impulsive ou malveillante.

Cas impulsif: Rencontrer toutes les personnes concernées-impliquées, remplir la grille d'évaluation de l'incident pour chaque rencontre, consulter les politiques ou les règles de l'établissement, si on croit qu'il y a usage ou possession de pornographie juvénile nous devons suivre les étapes pour confisquer l'appareil et le placer dans un sac scellé en présence de l'élève. Communiquer avec la police, communiquer avec les parents pour expliquer la situation, le protocole et les démarches à venir.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation c'est qu'il est important de respecter toutes les étapes. De s'assurer de rencontrer toutes les personnes impliquées dans le bon ordre. Il est important aussi de mettre en confiance les jeunes qui viennent se confier à nous, ainsi un jeune pourrait être porté à s'ouvrir davantage lors d'une autre situation. Il est important aussi de ne rien minimiser et de se fier au protocole d'intervention et de suivre les étapes pour s'assurer de bien faire l'intervention sans jugements et d'adresser par la suite aux personnes concernées (police). De plus, il est important de ne jamais consulté ou sauvegardé les photos et agir rapidement pour éviter la situation de celles-ci. Il est aussi important de toujours se référer au protocole et ce, même si nous sommes déjà intervenus auparavant sur une situation impliquant les mêmes personnes. Il est aussi important de transmettre l'information aux partenaires qui eux jugeront de la gravité de la situation et pourront aussi par la bande faire de la prévention s'il ne s'agit pas d'un acte malveillant. Maintenir la confidentialité.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, toutes les étapes sont délicates, il faut bien les connaître et bien les cerner. Il faut au travers toutes ces étapes avoir en tête de protéger l'intégrité physique et psychologique des personnes impliquées. Ainsi la connaissance de la méthode est nécessaire pour s'assurer d'intervenir rapidement et de la bonne façon. Il faut prendre au sérieux les informations qui nous sont transmises et éviter de juger. C'est donc pour cette raison qu'il faut bien connaître la méthode et l'appliquer méthodiquement. L'étape qui pourrait être plus difficile (délicate) est celle où on évalue si l'acte est impulsif ou malveillant et qu'il y a collaboration ou non. Il est important comme intervenant d'être rassurant et transparent dans nos interventions et de nommer nos actions. Ainsi peu importe que le jeune collabore ou non, il sera mis au courant des diverses étapes et actions. À cet étape aussi il est important de rester calme et sécurisant et de toujours intervenir dans la bienveillance.

Une autre étape importante et délicate est l'intervention auprès de la victime. Il faut être présent auprès d'elle, lui démontrer que sa démarche est la bonne démarche à faire, la rassurer, toujours être sans jugement.

Ainsi, toutes les démarches bien que différentes et nécessaires sont selon moi délicates et nécessite que l'intervenant soit en mesure de bien s'approprier la méthode pour intervenir efficacement, autant pour la victime, que les témoins ou l'investigateur de la situation. Autant le pendant que le après est important dans cette méthode d'intervention.